



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 04/01/2021

### **Objet : Aide à l'achat d'équipements de sécurité pour le vélo**

Lors du Conseil municipal du 9 décembre 2020, la Ville de Cahors a voté l'octroi d'une **prime aux particuliers de 50 € pour l'aide à l'achat d'équipements de sécurité pour le vélo** (dans la limite des fonds disponibles). Délivrée sous forme d'un chèque vélo, **cette aide attribuée aux ménages non imposables** permet d'acquérir des accessoires tels que casque, antivol, dispositif d'éclairage, écarteur réfléchissant, gilet réfléchissant, gravage antivol...dans les magasins partenaires\* de l'opération. Cette participation de la Ville vient compléter l'aide à l'achat d'un vélo avec ou sans assistance électrique du Grand Cahors pour aider les ménages à s'équiper et à pratiquer le vélo.

**Pour prétendre à l'aide, les particuliers doivent remplir les conditions d'éligibilité suivantes :**

- être non imposable
- habiter Cahors
- être âgé d'au moins 18 ans

**La demande doit être faite :**

- Directement en ligne sur le site <https://cahorsagglo.fr/le-velo-dans-la-ville>  
Ou
- Sur rendez-vous avec le service Mobilités de la mairie de Cahors et du Grand Cahors au 05 65 24 09 19

**Pensez à vous munir des pièces justificatives :** Copie de la carte d'identité du demandeur / Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau...) / Copie du dernier avis d'imposition 2020 complet (revenus de 2019)

**\*Les magasins partenaires de l'opération :**

- Caravanning 46  
169, chemin de Belle Croix 46000 Cahors - Tél : 05 65 21 49 22
- Cycles 7  
117, Boulevard Gambetta 46000 Cahors - Tél : 05 65 22 66 60
- Intersport  
80, route de Toulouse 46000 Cahors - Tél : 05 65 53 31 31
- Véloclic  
Route de Toulouse 46090 Le Montat - Tél : 05 65 35 48 67 - Email : [info@veloclic.com](mailto:info@veloclic.com)

**Contacts presse, Direction de la communication :**  
05 65 20 89 41